

Lors de la réunion de ce 28 Janvier, la Direction nous a présenté ses dernières mesures qui seront appliquées :

SALAIRE	AUGMENTATION GENERALE	AUGMENTATION INDIVIDUELLE	TOTAL AG-AI	PRIMES INDIVIDUELLES
Inférieur à 55 000 €	0,9 %	1,10 %	2,0%	0,20 %
Supérieur à 55 000 €	0,0 %	2,0 %		



Revalorisation du Ticket Restaurant à 9€uros, soit 50 cts en plus dont 30 cts pris en charge par Covéa au 1er avril.



Revalorisation des astreintes



Hausse de la prise en charge des nuitées d'hôtel



Pour les DROM, en décembre 2025, une prime supplémentaire sera versée représentant 5% des versements compensatoires pour les salariés hors groupe fermé et à définir pour les autres.

Fortement déçue par les maigres propositions de la Direction, la CFTC ne sera pas signataire de l'accord.

En qualité de syndicat responsable, la CFTC est restée jusqu'au bout de la négociation pour revendiquer une Augmentation Générale POUR TOUS !!!